

ÉNONCÉ DE POSITION L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

Toutes les personnes vivant au Canada devraient avoir un accès équitable et opportun aux médicaments d'ordonnance dont elles ont besoin, en fonction des meilleurs résultats de santé possible et non selon leur capacité de payer.




Health
Charities Coalition
of Canada Coalition canadienne
des organismes de bienfaisance
en santé

Mars 2016

RÉSOLUTION DE LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS AU CANADA

Les médicaments font partie intégrante de notre système de santé. Quarante-vingt-dix pour cent des Canadiens vivant avec une maladie chronique prennent au moins un médicament d'ordonnance, et 54 % en prennent quatre ou plus¹. Les médicaments d'ordonnance peuvent traiter des états de santé, guérir des maladies, améliorer la qualité de vie, raccourcir ou empêcher les séjours à l'hôpital, réduire la demande en services de santé, le tout afin d'améliorer les résultats de santé et de réduire les coûts de notre réseau de la santé².

Pourtant, plus d'une personne sur cinq au pays dit avoir de la difficulté à payer ses médicaments d'ordonnance sans assurance, et une personne sur dix dit avoir du mal à payer ses médicaments malgré son régime d'assurance^{3,4}.

Beaucoup de gens n'ont pas d'assurance parce qu'ils sont travailleurs autonomes, travailleurs contractuels ou employés à temps partiel⁵. Aussi, le tiers des Canadiens travaillant à temps plein et les trois quarts des employés à temps partiel ne sont pas couverts par une assurance-médicaments⁶. Qui plus est, comme de nombreux régimes d'assurance offerts par les employeurs prévoient des plafonds d'indemnisation ou couvrent des choix thérapeutiques limités, même les travailleurs couverts par ces assurances privées n'arrivent parfois pas à combler leurs besoins.

Et ce n'est pas tout : on constate en outre des iniquités entre les provinces, entre les groupes de maladies et entre les contextes de soins. En voici un exemple : auparavant, la chimiothérapie était toujours administrée par voie intraveineuse, à l'hôpital ou dans un établissement de santé, et les frais étaient couverts par les payeurs publics. Mais aujourd'hui, les nouveaux traitements de chimiothérapie par voie orale — des comprimés que les gens peuvent prendre à la maison — sont l'option que préfèrent de nombreux patients. Mais dans plusieurs provinces, ceux qui optent pour ce traitement doivent eux-mêmes payer une partie des frais (ou la totalité), selon ce que leur assurance-médicaments et le régime public couvrent ou ne couvrent pas⁷.

Or, la Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé, qui représente 30 organismes nationaux de la santé, salue le gouvernement fédéral qui a récemment annoncé qu'il entend prendre part, avec les provinces et territoires, à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique visant à accroître le pouvoir de négociation des payeurs publics au Canada. Par le truchement de négociations communes, le Canada pourrait être en mesure de réduire les coûts du réseau de la santé et d'améliorer l'accès aux médicaments, le tout afin de rehausser les résultats de santé de tous les Canadiens.

Cela dit, il y a encore beaucoup à faire. La Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé exhorte que toutes les personnes vivant au Canada devraient avoir un accès équitable et opportun aux médicaments d'ordonnance dont elles ont besoin, en fonction des meilleurs résultats de santé possible et non selon leur capacité de payer.

¹ Conseil canadien de la santé, (décembre 2011), « Fiche d'information : Comment les Canadiens plus malades atteints de maladies chroniques évaluent-ils le système de santé? » Consulté: www.healthcouncilcanada.ca/rpt_det.php?id=312

² Stuart B., Doshi, J.A. et Terza J.V. (2009) « Assessing the Impact of Drug Use on Hospital Costs » Health Services Research, 44(1):128-144.

³ Angus Reid Institute. (2015). Consulté: www.angusreid.org

⁴ Law M. et coll. (2012). "The effect of cost on adherence to prescription medications in Canada" Journal Association Médicale Canadienne (/cmaj.111270)

⁵ Commission du droit de l'Ontario. (2012). « Travailleurs vulnérables et travail précaire. » Consulté: www.lco-cdo.org/fr/vulnerable-workers-final-report.

⁶ Ibid.

⁷ CanCertainty Equal and Fair Treatment for All. (2016). Consulté: www.cancertaintyforall.ca/francais.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

1. La Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé (CCOBS) demande au gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'accès aux médicaments en créant un groupe consultatif et en mettant sur pied des normes pancanadiennes exhaustives et fondées sur les faits visant l'assurance-médicaments.
 - La CCOBS est d'avis que le gouvernement du Canada a un rôle de leader à jouer dans l'établissement de normes pancanadiennes en matière d'assurance-médicaments qui permettraient de combler les lacunes du système actuel, en offrant aux Canadiens un accès à une vaste gamme de thérapies éprouvées couvertes par les régimes privés et publics.
 - L'adoption de normes pancanadiennes exhaustives permettrait à chaque citoyen d'avoir accès à une couverture adéquate pour ses médicaments d'ordonnance. Les traitements à amorcer seraient déterminés en fonction des meilleures données probantes, des discussions entre patient et clinicien, et du choix et des besoins du patient, et non en fonction du coût.
 - Les intervenants appelés à prendre part à ces travaux seraient notamment des citoyens aux prises avec diverses maladies, des organismes de bienfaisance en santé, des professionnels de la santé, des administrateurs d'hôpitaux, des économistes, des employeurs, des organismes payeurs publics et privés, des représentants de l'industrie, des décideurs et des chercheurs.
 - Axé sur la collaboration, le groupe consultatif formulerait des recommandations en matière d'assurance-médicaments, lesquelles viendraient éclairer l'établissement d'une entente viable et équitable entre le fédéral, les provinces et les territoires visant à améliorer l'accès aux pharmacothérapies et les résultats de santé de tous les Canadiens.
2. La CCOBS recommande que le gouvernement du Canada agisse en leader et qu'il assume une partie des coûts liés à la mise en œuvre de normes pancanadiennes exhaustives et fondées sur les faits visant l'assurance-médicaments, de manière à assurer à tous les Canadiens un accès équitable aux médicaments d'ordonnance, quels que soient leur lieu de résidence, leur contexte de soins ou leur état de santé.
 - La CCOBS recommande que le gouvernement du Canada se montre responsable et qu'il augmente son investissement dans les régimes d'assurance-médicaments, en précisant les exigences que devront respecter les provinces et territoires pour accroître les paiements de transfert au moment de mettre en œuvre les nouvelles normes pancanadiennes visant l'assurance-médicaments.
3. La CCOBS recommande que les organismes de la santé et que les Canadiens qu'elle représente soient des participants actifs aux consultations fédérales, provinciales et territoriales qui auront lieu pour éclairer l'élaboration des normes pancanadiennes exhaustives et fondées sur les faits visant l'assurance-médicaments qui sauront combler adéquatement les besoins des Canadiens.
 - Les organismes de bienfaisance en santé représentent la majorité des Canadiens aux prises avec un problème de santé, et sont ainsi en mesure de fournir une perspective fort utile pour la formulation de politiques et de réformes en matière d'accès aux médicaments.
 - Les membres de la CCOBS sont bien placés pour cerner les lacunes des régimes d'assurance-médicaments, pour décrire les enjeux concrets concernant l'accès et les iniquités, pour fournir des données sur les résultats de santé, et pour proposer des solutions constructives et novatrices.
 - Les membres de la CCOBS peuvent servir de vecteurs aux divers ordres de gouvernement pour établir un lien avec les Canadiens et obtenir leur précieuse rétroaction pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation continue et l'amélioration constante des politiques et réformes en matière d'accès aux médicaments.

PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS DE LA COALITION CANADIENNE DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE EN SANTÉ

Partenariat avec les patients :

Les normes pancanadiennes exhaustives et fondées sur les faits visant l'assurance-médicaments seront élaborées et surveillées en partenariat avec les patients afin d'assurer que les bons patients reçoivent les bons médicaments au bon moment et à bon prix.

Qualité :

Les Canadiens méritent des services et pharmacothérapies de grande qualité aptes à combler leurs besoins, qui respectent leurs choix et qui leur sont prodigués de façon sécuritaire et efficace, en temps opportun, et conformément aux connaissances scientifiques les plus récentes.

Accès équitable :

Tous les Canadiens devraient avoir un accès équitable à une vaste gamme de médicaments éprouvés afin qu'ils puissent combler leurs besoins en matière de santé, quels que soient leur lieu de résidence, leur contexte de soins ou leur état de santé.

Viabilité :

Les normes pancanadiennes exhaustives et fondées sur les faits visant l'assurance-médicaments seront un élément durable, rentable et adéquatement financé du système de santé qui sera continuellement révisé, évalué et amélioré.